

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

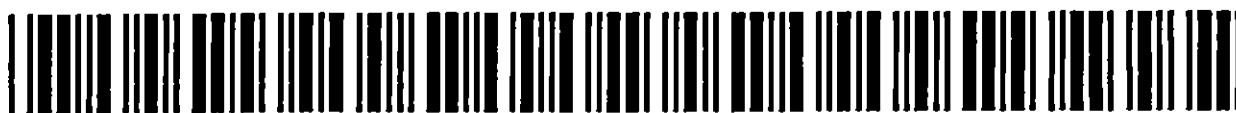
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01862 Numéro SIREN : 379 875 586 Nom ou dénomination : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2019 sous le numéro de dépôt 92102



20190921022018

DATE DEPOT : 28/08/2019

N° DE DEPOT : 92102

N° GESTION : 2000B01862

N° SIREN : 379875586

DENOMINATION : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

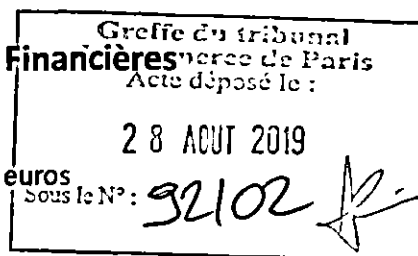
ADRESSE : 4 RUE D ARGENSON 75008 PARIS

MILLESIME : 2018

.

Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS



Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2019

(...)

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 442.642 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice au compte « *report à nouveau* » qui sera alors créditeur à hauteur de 5.068.582 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour 314.498 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink.

Anthony Carle
Président

Société de Développement des Participations Financières - S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre Société, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R.223-18 du Code de Commerce qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

Nous vous précisons que les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Les données essentielles sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 3.220.079 euros (3.149.555 euros l'année précédente), soit une progression de 2,24%.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 442.642 euros (318.294 euros pour l'exercice précédent soit + 39,07 %), après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés.

La situation présentée à l'Assemblée demeure donc satisfaisante.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2018

Le résultat d'exploitation s'améliore (+ 4,39%), reste largement positif et s'établit à 699.126 euros (669.706 euros l'année précédente).

Le résultat financier, issu de la confrontation des montants des produits financiers (avec une amélioration très nette des revenus tirés des valeurs de placement et des intérêts perçus doit être constatée) et des charges liées, reste négatif.

Il s'établit à - 64.654 euros (- 85.385 euros l'année passée), ensuite du remboursement des emprunts, liés notamment au rachat des sociétés SOGI, A2BCD, SEGINE et IMMOBILIERE DES VICTOIRES et à l'emprunt du logiciel SEITRA destiné à mettre au niveau des standards appliqués dans le Groupe et à uniformiser les outils informatique utilisés en son sein.

Toujours dans le cadre de l'organisation raisonnée du Groupe, une nouvelle structure a été créée, la société ATRIUM GESTION PARIS 17.

Le 30 avril 2018, notre filiale ATRIUM GESTION a procédé à un apport partiel d'actifs au profit d'ATRIUM GESTION PARIS 17, société-sœur, sous le régime de l'apport-attribution, avec pour conséquence la distribution immédiate des titres émis par la société bénéficiaire de l'apport à l'associé unique de la société apporteuse, à savoir notre Société.

Ces titres ont été inscrits au bilan pour un montant égal au produit de la valeur comptable des titres ATRIUM GESTION (soit 2.425.776,39 euros) et du rapport existant entre la valeur réelle des titres attribués et celle des titres de la société apporteuse.

C'est pourquoi les titres ATRIUM GESTION figurent désormais à l'actif pour 1.429.078,02 euros et ceux de la société ATRIUM GESTION PARIS 17 sont valorisés à 996.699,37 euros.

Par ailleurs, notre Société a constitué une SAS, dénommée ATRIUM GESTION PARIS 15, qui a été immatriculée en début d'année au greffe du Tribunal de Commerce de Paris, sans activité sur 2018.

Le résultat exceptionnel, peu significatif, s'établit à - 1.050 euros (- 729 euros en 2017).

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice des mandataires sociaux.

Enfin, je vous précise que les engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ à la retraite sont de 84.746 euros (page 20 du bilan).

Filiales et participations au 31 décembre 2018 (plus de 50 %)

ATRIUM GESTION SAS, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL SAS, 37 rue Louise Michel – 92300 LEVALLOIS-PERRET
SCI ORION, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
SOGI « Société Orfila de Gestion Immobilière » SAS, 36 rue du Chemin Vert - 75011 PARIS
A2BCD SA, 12 place du Marché - 78600 MAISONS LAFFITTE
SEGINE SAS, 2 rue de Châteaudun - 75009 PARIS
L'IMMOBILIERE DES VICTOIRES SAS, 1 place des Victoires – 92600 ASNIERES
ATRIUM GESTION PARIS 17 SAS, 16 rue Bingen -75017 PARIS
ATRIUM GESTION PARIS 15 SAS, 55 rue Fondary 75015 PARIS

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2018, après remboursement de 786.894 euros, la société présente un endettement de 3.498.976 euros (4.285.870 euros en 2017), et dispose d'une trésorerie positive de 94.944 euros ainsi que des placements évalués à 906.726 euros.

Il est rappelé que l'endettement est inhérent à l'activité de holding de notre Société et à son développement par croissance externe.

Prévisions 2019

2019 sera une année de consolidation de la mise en place de l'activité de la société ATRIUM GESTION PARIS 17.

Par ailleurs, notre Groupe reste disponible pour toute d'opportunité(s) de développement.

Aucun autre évènement important concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions nouvelles susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Je vous invite à les approuver ainsi qu'à approuver les conséquences de la poursuite des conventions antérieures.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 442.642 euros (318.294 euros en 2016).

Nous vous proposons d'affecter ce montant au compte « *report à nouveau* ».

Ce compte s'établira alors à 5.068.582 euros (4.625.940 + 442.642).

Je vous rappelle qu'une distribution de dividendes a été votée le 30 juin 2018 à hauteur de 314.498 euros, soit 67 euros par action.

IV – Information sur la participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détenait d'actions de la société dans le cadre d'un PEE, d'un FCPE ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

V – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne comprennent aucune charge somptuaire au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Doivent être notés au titre des montants qui ne sont pas fiscalement déductibles les sommes de 1.250 euros pour amendes et pénalités, 29.779 euros à titre d'amortissements excédentaires, 624 euros (déduction reprise de provision financière, 995 euros de don, ainsi que 11.845 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières de sociétés.

VI – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau est annexé au présent rapport et fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés (page 21 des comptes annuels).

VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés en 2015 pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien m'accorder le quitus pour ma gestion pour l'exercice écoulé, ainsi que pour celles des directeurs généraux.

Anthony Carle
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a curved line and a vertical stroke.

Société de Développement des Participations Financières S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2019

Le 30 juin 2018 à 12 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

~~Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.~~

Monsieur Anthony CARLE, Président de la Société, préside l'assemblée.

Monsieur Pierre CARLE et Mademoiselle Valérie CARLE, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate :

que l'assemblée réunit la totalité du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique à l'unanimité ne pas contester la validité de la convocation.

Le Commissaire aux Comptes de la société est excusé et n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion ;
- Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2018 ;
- Quitus au Président ;
- Quitus aux Directeurs Généraux
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie CARLE, Directeur Général, pour l'exécution de son mandat au titre l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre CARLE, Directeur Général pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 442.642 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice au compte « *report à nouveau* » qui sera alors créditeur à hauteur de 5.068.582 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour 314.498 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve la conclusion, la poursuite et les effets desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'actionnaire intéressé (Monsieur Anthony Carle) n'ayant pas pris part au vote.

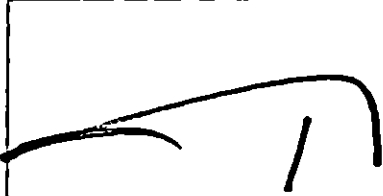
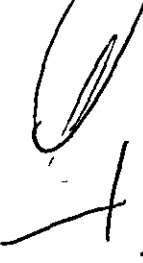
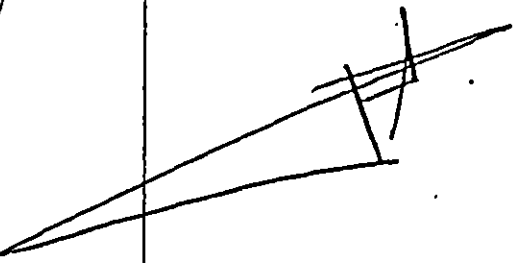
Septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12 heures 25.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Scrutateur Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		

Liasse Fiscale

Régime obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Exercice en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 4 Rue D' Argenson 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2018

		Bien 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CK	CC	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	
	Ponds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	141 000
	Constructions	AP	AO	148 501
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	11 008
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	15 039 183
	Créances rattachées à des participations	EB	EC	79 765
	Autres titres immobilisés	ED	EE	163
	Prêts	EF	EG	
	Autres immobilisations financières *	EH	EI	19 950
TOTAL (II)		EJ	EK	15 620 659
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	EL	EM	
	En cours de production de biens	EN	EO	
	En cours de production de services	EP	EQ	
	Produits intermédiaires et finis	ER	ES	
	Marchandises	ET	EU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	EV	EW	6 411
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	EX	EY	186 520
	Autres créances (3)	EZ	CA	788 395
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	15 695
	Disponibilités	CF	CG	94 944
COUPONS DE REMBOURSEMENT	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CJ	3 916
	TOTAL (III)	CJ	CK	15 695
	Frais d'émission d'emprunt et d'actes	CV		
	Primes de remboursement des obligations	CM		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	CC	1A	17 442 785	
	CC	1A	17 442 785	
Remises (1) Dont droit au bail		CP		
Cours de réserve		CP		
(2) Part à moins d'un an de		CP		
(3) Part à plus d'un an		CR		

Stocks : CP
Créances : CR

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code de commerce des sociétés)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF-P N° 2051 SD 2019

Désignation de l'encours		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 75.104,)	DA	75 104	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 964 896	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 510	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (4)* (Dont réserve spéciale des plus-values à long terme EI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ouvrages originaux d'artistes vivants *) EJ	DG	4 155 242	
	Report à nouveau	DH	4 625 940	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	442 642	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	12 271 334	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 498 976	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 128	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	128 535	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 276 318	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Comptes régularisés	Autres dettes	EA	264 492	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	5 171 451	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17 442 785	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 446 589		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGF-P N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code de commerce des sociétés)

Désignation de l'entreprise

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Neant ☐ *

Désignation de l'opération		Exercice N					
		France		Exportations et recettes intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	3 220 079	FH		FI	3 220 079
		FJ	3 220 079	FK		FL	3 220 079
	Chiffres d'affaires nets *					FM	
	Production stockée *					FN	
	Production immobilisée *					FO	
PRODUITS	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	16 500
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 095
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	3 237 674
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	507 852
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	78 736
	Salaire et traitements *					FY	1 239 547
	Charges sociales (10)					FZ	701 973
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	10 434
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	6
	Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION II - III							
opérations financières	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfices transférés *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 812
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 642
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	740
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets successions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	22 194
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	14 301
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	72 547
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes aux cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	86 848
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS II - III + III - IV + V - VI							
634 473							

(RENYOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications complémentaires à ce tableau sont données dans le rapport n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐											
				Exercice N											
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	200												
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB													
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC													
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	200												
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 250												
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF													
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG													
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 250												
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 050)										
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ											
Impôts sur les bénéfices *				IK	190 780										
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	3 260 068										
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	2 817 426										
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	442 642										
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO													
	(2) Dont	IP	38 017												
	produits de locations immobilières	IY													
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG													
	(3) Dont	IQ													
	Crédit bail mobilier *	IR													
	Crédit bail immobilier	IS													
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IT													
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IU													
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IV													
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	IX													
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des FME innovantes (art. 217 octies)	IC													
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	ID													
	(9) Dont transferts de charges	AI	18 200												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2													
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3													
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4													
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives	A5	obligatoires A9													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td>1 250</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>200</td> </tr> </table>					Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	1 250			200		
Exercice N															
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
1 250															
	200														
AMENDES															
REMBOURSEMENT FOURNISSEUR															
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N-1</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Exercice N-1		Charges antérieures	Produits antérieurs						
Exercice N-1															
Charges antérieures	Produits antérieurs														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice					
				Augmentation					
				Construction à une référence unique ou au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur					
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	C2	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF			
	Terrains			KG	141 000	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	329 000	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	11 008	KW	KX	
		Matériel de transport			KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD	
Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG			
Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ			
Avances et acomptes			LK		LL	LM			
TOTAL III			LN	481 008	LO	LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8Q		8M	8T		
	Autres participations			8U	15 111 135	8V	8W		
	Autres titres immobilisés			8P		8R	8S		
	Prêts et autres immobilisations financières			8T	20 022	8U	8V		
	TOTAL IV			8Q	15 131 157	8R	8S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8Q	15 612 165	8T	8U			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					
				Augmentation					
				Construction à une référence unique ou au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur					
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	DN	CO	DO			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW			
	Terrains			IP	LX	LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB			
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME			
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS	MG	MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MI	MJ		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU	MM	MN		
		Matériel de transport			IV	MP	MO		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT		
Emballages récupérables et divers			IX	MV	MW				
Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA				
Avances et acomptes			NC	ND	NB				
TOTAL III			IY	NG	NH				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	OW			
	Autres participations			IO	OX	OY			
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C			
	Prêts et autres immobilisations financières			IZ	2E	2F			
	TOTAL IV			IZ	50 071	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			IZ	50 071	OL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☒

CADRE A	Détermination de montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale au fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continueront à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGF-P N° 2055 SD 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I											
Terreins		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		PD		PE		PF		PG		PH	
Sur sol propre		138 067		10 434						148 501	
Sur sol d'autrui											
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG			
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QH		QI		QJ		QK			
Matériel de transport		QL		QM		QN		QO			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT			
Emballages récupérables et divers		QU		QV		QW		QX		148 501	
TOTAL III		138 067		10 434						148 501	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		138 067		10 434						148 501	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			RÉPILLES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de dotés et autres	Colonne 2 Mode dérogatif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de dotés et autres	Colonne 5 Mode dérogatif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres amort. excep- tionnels TOTAL II		N7	N8	N9	P1	P2	P3	Q1			
Terreins		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Autres immobilisations corporelles		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Inst. générales, agencements, aménagements divers		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Matériel de transport		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Emballages récupérables et divers											
TOTAL III											
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		Y1			Y2			Y3			
Total général (I + II + III + IV)		Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10			
Total général net des amortissements (Y4 - Y5 - Y6 - Y7 - Y8 - Y9 - Y10)		Y11	Y12	Y13	Y14	Y15	Y16	Y17			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à durée fixe						Z1		Z2			
Frais de remboursement des obligations						Z3		Z4			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES				Néant ☐			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3S	DM	DN	DO				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J	TK	TL	TM				
Autres provisions réglementées (1)		3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M			
		- titres de participation	6N	6P	6Q	6R			
		- autres immobilisations financières (1) *	6O	6R	6S	6T			
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y				
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 134	6Y	14 301	6Z	740	7A	15 695
	TOTAL III	7B	2 134	7C	14 301	7D	740	7E	15 695
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	2 134	7D	14 301	7E	740	7F
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG	14 301	UH	740			
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DÉTTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaires obligatoires (article 13 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		Néant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI	79 765	UM		UN	79 765				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	19 950	UV		UW	19 950				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	186 520		186 520						
	Créances représentatives de titres (Primes pour dépréciation ajustées ou remis en garantie *)	UD									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VB	5 009		5 009					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	36 398		36 398					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	714 329		714 329						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	32 659		32 659						
	Charges constatées d'avance	VS	3 916		3 916						
	TOTALUX		VT	1 078 547	VU	978 831	VV	99 715			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DÉTTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'un an à l'origine	VH	3 498 976		774 114		1 845 970		878 892		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 428		1 428						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	128 535		128 535						
Personnel et comptes rattachés		8C	441 232		441 232						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	481 523		481 523						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	17 148		17 148						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	284 840		284 840						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	51 576		51 576						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 700		1 700						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	264 492		264 492						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Provisions constatées d'avance		8L									
TOTALUX		VT	5 171 451	VZ	2 446 589		1 845 970		878 892		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	1 700				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	786 894		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

La GDF Financière est une filiale de la GDF Suez.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐		Lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exerçant ou des associés (entreprises à l'IS)				WA	442 642		
	Avantages personnels non déductibles (art. 39-4 du CGI) et autres avantages non déductibles				WE	29 779		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)				WG	11 845		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'immeuble				RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, ligne 17)				XX	1 250		
	Amendes et pénalités				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				17	191 377		
	Quote-part de bénéfices et de plus-values par une société de personnes ou un GIE (art. 209 B du CGI)				L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				
				- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur DPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT *				SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			
Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art. 208 C)				SX	Quote-part de 12 % des plus-values à long terme			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
				TOTAL I	678 512			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
	Plus-values nettes à long terme				- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
					- Imposées au taux de 0 %			
					- Imposées au taux de 19 %			
					- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
					- Imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales *				Quota-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY			
	Majoration d'amortissement *				XD			
	Abattement sur la base de la durée de l'investissement	Entreprises nouvelles (entreprise d'exportation ou d'importation) (art. 44 bis A)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 bis A)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis A)	L5	
		Boite de compétences (art. 44 bis A)	L6	Société de recherche et développement (art. 44 bis A)	K3	Société de recherche et développement (art. 44 bis A)	PA	
		Zone franche (art. 44 bis A)	QV	Zone d'exportation et d'importation (art. 44 bis A)	1F	Zone franche d'exportation (art. 44 bis A)	XC	
		Zone franche d'importation (art. 44 bis A)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis A)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis A)	PC	
		Écarts de valeurs liquidatives sur DPCVM * (entreprises à l'IS)				XS		
		Déductions diverses à détailler sur feuille séparée				X9	Crédits dérogés par le report en arrière de déficit	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				ZI			
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	668 999			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	668 999			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

BAUE Expert-comptables Janvier 2019 : Etat préliminaire

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

DGFIP 2038 A 2019
Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		143 109
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YD
à reporter au tableau 2058-A :		Signe WI	Signe WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

BA05 Espèces-campagne Janvier 2019 : État préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 99 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	4 622 144	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	318 294			- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	314 498				
					Autres répartitions	ZP					
TOTAL I			OF	4 940 438	Report à nouveau	ZG	4 625 940				
					048 : le total I doit nécessairement être égal au total II	TOTAL II	ZH	4 940 438			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	JT					YQ	15 648			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES MOUVES ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	3 204			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	JB					YQ	168 520			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	72 402			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels)	ES					ST	263 725			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	507 852			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	38 152			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					YZ	40 584			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	78 736			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	639 187			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	46 590			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)*						OB	1 222 746			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé*	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Sociétés résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 15 %	JM		Impositions	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 15 %	JP		Impositions	JP			
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer à la société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés (1)	Valeur d'origine [*] (2)	Valeur nette réévaluée [*] (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements [*] (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

I - Immobilisations^{*}

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées^{*}

I - Immobilisations*		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
		(1)			(2)	19 %	15 % ou 12,80 %	
II - Autres éléments	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)								
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)								
				(A)	(B)	(C)		

Société d'investissement immobilière (SII) ou autre

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2019

Formulaires obligatoires (article 93 A du Code de procédure des brevets)

Désignation de l'entreprise :

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ET

Néant ☒ •

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à IIR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I bis et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I bis et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[illegible]Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)[illegible]

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant tant rubrique que sous-domaines dans le cahier n° 2072

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant	☒
Rappel du la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 16 % ⁽²⁾ Gains nets réalisés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées sur les dix dernières années (art. 219 I a, par 2 bis du CGI) ⁽³⁾ Gains nets réalisés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a, par 3 du CGI) ⁽⁴⁾				

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix dernières années (montants actuels à la date de la dernière exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
①	À 19 % 16,5 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a section 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a section 0 bis du CGI)	À 19 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾	⑥	⑦
②	③	④	⑤			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix dernières années (montants actuels à la date de la dernière exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BASE Experts-comptables, Janvier 2019, 8741 pages

formulaire obligatoire
(article 51A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *: YP		9.00	
Dont apprentis YF			
Dont handicapés YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 220 079
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais imputés au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 220 079
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 095
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	16 500
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	17 595
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	36 246
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	269 357
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	305 609
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 932 065
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 932 065
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	3 220 079
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	9.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	26 356 761
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie)

4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4694

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

CARLE

Prénom(s)

Valérie

Nom marital

% de détention

43.50

Nb de parts ou actions

2042

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

65

Voie

Rue Louis Pasteur

Code Postal

92300

Commune

LEVALLOIS-PEPPE

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

CARLE

Prénom(s)

Pierre

Nom marital

% de détention

13.00

Nb de parts ou actions

610

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

9

Voie

Boulevard du Château

Code Postal

92200

Commune

FEUILLY-SUR-SEINE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N°2059-F 2019

Extension 2

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) M Nom patronymique CARLE Prénom(s) Anthony
 Nom marital % de détention 49.50 Nb de parts ou actions 2042
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° 11 Voie villa du Roule
 Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 10 de l'ann. II de la C.G.T.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

37987558600040

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie)

4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique

SAS

Dénomination

ATRIUM GESTION

N° SIREN (si société établie en France)

532018503

% de détention

100.00

Adresse :

N°

4

Voie

RUE D'ARGENSON

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

CABINET DE GESTION GUY SOUTOU

N° SIREN (si société établie en France)

722030129

% de détention

100.00

Adresse :

N°

37

Voie

RUE LOUISE MICHEL

Code Postal

92300

Commune

LEVALLOIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

ORION

N° SIREN (si société établie en France)

449259704

% de détention

51.00

Adresse :

N°

4

Voie

RUE D'ARGENSON

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE

N° SIREN (si société établie en France)

732005285

% de détention

100.00

Adresse :

N°

33

Voie

RUE ORFILA

Code Postal

75020

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

L'IMMOBILIERE DES VICTOIRES

N° SIREN (si société établie en France)

350339453

% de détention

100.00

Adresse :

N°

1

Voie

PLACE DES VICTOIRES

Code Postal

92600

Commune

ASNIERES

Pays

FRANCE

Forme juridique

S.A.

Dénomination

A2BCD

N° SIREN (si société établie en France)

304497183

% de détention

100.00

Adresse :

N°

12

Voie

PLACE DU MARCHE

Code Postal

78600

Commune

MAISONS-LAFFITE

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION IMMOBILIERE DU NORD

N° SIREN (si société établie en France)

642032130

% de détention

100.00

Adresse :

N°

83

Voie

RUE LAFAYETTE

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

ATRIUM GESTION PARIS 17

N° SIREN (si société établie en France)

834956922

% de détention

100.00

Adresse :

N°

16

Voie

RUE JACQUES BINGEN

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Statut Imprimé - 2019 - 1er trimestre 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détiend directement au moins 10 % du capital)



Extension

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15	
N° SIREN (si société établie en France)	845012863	% de détention	100.00	
Adresse :	N° 55	Voie	RUE FONDARY	
	Code Postal 75015	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Société par actions simplifiée au capital de 75 104 euros
R.C.S. Paris 379 875 586

4, rue d'Argenson
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

4, rue d'Argenson

75008 PARIS

A l'Assemblée générale de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

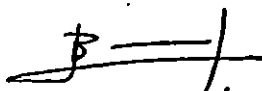
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 12 juin 2019

BECOM AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER

Associé

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains	141 000		141 000	141 000	
Constructions	329 000	148 501	180 499	190 933	- 10 434
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	11 008		11 008	11 008	
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	15 039 183		15 039 183	15 039 182	1
Créances rattachées à des participations	79 765		79 765	71 953	7 812
Autres titres immobilisés	163		163		163
Prêts					
Autres immobilisations financières	19 950		19 950	20 022	- 72
TOTAL (I)	15 620 069	148 501	15 471 568	15 474 098	- 2 530
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes	6 411		6 411		6 411
Clients et comptes rattachés	186 520		186 520	36 669	149 851
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 009		5 009		5 009
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 398		36 398	16 521	19 877
. Autres	746 988		746 988	269 251	477 737
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	906 726	15 695	891 031	1 712 535	- 821 504
Disponibilités	94 944		94 944	78 198	16 746
Charges constatées d'avance	3 916		3 916	3 053	863
TOTAL (II)	1 986 912	15 695	1 971 218	2 116 226	- 145 008
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 606 981	164 196	17 442 785	17 590 324	- 147 539

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	4 155 242	4 155 242	
Report à nouveau	4 625 940	4 622 144	3 796
Résultat de l'exercice	442 642	318 294	124 348
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	12 271 334	12 143 190	128 144
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 498 976	4 285 870	- 786 894
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 428	1 428	
. Associés	1 700		1 700
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 535	106 625	21 910
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	441 232	418 848	22 384
. Organismes sociaux	481 523	404 974	76 549
. Etat, impôts sur les bénéfices	17 148	24 291	- 7 143
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	284 840	166 514	118 326
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	51 576	37 884	13 692
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	264 492	700	263 792
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 171 451	5 447 134	- 275 683
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	17 442 785	17 590 324	- 147 539

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 220 079		3 220 079	3 149 555	70 524 2.24
Chiffres d'affaires Nets	3 220 079		3 220 079	3 149 555	70 524 2.24
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			16 500	448	16 052 N/S
Autres Produits			1 095	2	1 093 N/S
Total des produits d'exploitation			3 237 674	3 150 005	87 669 2.78
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			507 852	488 399	19 453 3.98
Impôts, taxes et versements assimilés			78 736	57 772	20 964 36.29
Salaires et traitements			1 239 547	1 244 353	- 4 806 -0.39
Charges sociales			701 973	675 386	26 587 3.94
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 434	14 382	- 3 948 -27.45
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			6	7	- 1 -14.29
Total des charges d'exploitation			2 638 547	2 480 299	68 248 2.35
RESULTAT EXPLOITATION			699 126	669 706	29 420 4.39
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			7 812		7 812 N/S
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			13 642	5 170	8 472 163.87
Reprises sur provisions et transferts de charge			740	624	116 18.59
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			22 194	6 794	16 400 283.05
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 301	1 659	12 642 762.03
Intérêts et charges assimilées			72 547	89 520	- 16 973 -18.96
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			86 848	91 179	- 4 331 -4.75
RESULTAT FINANCIER			-64 654	-85 385	20 731 24.28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			634 473	584 321	50 152 8.58

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	200	200		0.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	200	200		0.00
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	1 250	929	321	34.55
Charges exceptionnels sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	1 250	929	321	34.55
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 050	-729	- 321	44.03
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	190 780	265 298	- 74 518	-28.09
Total des Produits	3 280 068	3 155 999	104 069	3.30
Total des charges	2 817 428	2 837 705	- 20 279	-0.71
RESULTAT NET	442 842	318 294	124 348	39.07
Dont Crédit-bail mobilier	38 017	38 017		0.00
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 17 442 785,43 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 442 642,31 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions Agencements, aménagements, installations	de 10 à 50 ans Non amortissable
---	------------------------------------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement. Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013)

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif au CICE de l'année 2018 pour un montant de 5.009 Euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Utilisation du CICE :

Au titre de l'année civile écoulée, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt de 5.103 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement.

Ce dispositif n'a donc servi ni à financer une hausse des bénéfices distribués ni à accroître les rémunérations des dirigeants.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Apport Partiel d'Actif du 30 avril 2018 :**

Un apport partiel d'actif a été réalisé au 30 avril 2018 par la société ATRIUM GESTION, filiale à 100 % de SPDF, au profit d'une société soeur nouvellement constituée à cet effet, ATRIUM GESTION PARIS 17, de sa branche complète d'activité de « gérance, exercice des fonctions de syndic et opérations de négociations mobilières et immobilières, sise et exploitée dans son établissement de PARIS 17 ».

Les titres reçus par l'apporteuse en rémunération de son apport ont été directement attribués à la société mère.

Ils représentent pour celle-ci une partie de la valeur de la participation antérieurement détenue dans la société apporteuse.

Ces titres ont été inscrits au bilan de la société mère attributaire pour une valeur égale au produit de la valeur comptable des titres de l'apporteuse, soit 2 425 776,39 €, et du rapport existant, à la date de l'apport, entre la valeur réelle des titres attribués et celle des titres de l'apporteuse.

Les titres de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports figurent désormais à l'actif du bilan de la société mère pour respectivement 1 429 078,02 € et 996 699,37 € au titre de la société bénéficiaire de l'apport.

Etat des Immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	141 000		
Constructions sur sol propre	329 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	11 008		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	481 008		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	15 111 135		57 812
Autres titres immobilisés			163
Prêts et autres immobilisations financières	20 022		
TOTAL	15 131 157		57 975
TOTAL GENERAL	15 612 165		67 975

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			141 000	
Constructions sur sol propre			329 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			11 008	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			481 008	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		49 999	15 118 948	
Autres titres immobilisés			163	
Prêts et autres immobilisations financières		72	19 950	
TOTAL		50 071	15 139 061	
TOTAL GENERAL		50 071	15 620 069	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	138 067	10 434		148 501
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	138 067	10 434		148 501
TOTAL GENERAL	138 067	10 434		148 501

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	10 434				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	10 434				
TOTAL GENERAL	10 434				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	2 134	14 301	740	15 695
TOTAL Dépréciations	2 134	14 301	740	15 695
TOTAL GENERAL	2 134	14 301	740	15 695
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		14 301	740	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	79 765		79 765
Prêts			
Autres immobilisations financières	19 950		19 950
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	186 520	186 520	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	5 009	5 009	
- T.V.A	36 398	36 398	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	714 329	714 329	
Débiteurs divers	32 659	32 659	
Charges constatées d'avance	3 916	3 916	
TOTAL GENERAL	1 078 547	978 831	99 715
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	3 498 976	774 114	1 845 970	878 892
Emprunts et dettes financières divers	1 428	1 428		
Fournisseurs et comptes rattachés	128 535	128 535		
Personnel et comptes rattachés	441 232	441 232		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	481 523	481 523		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	17 148	17 148		
- T.V.A	284 840	284 840		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	51 576	51 576		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 700	1 700		
Autres dettes	264 492	264 492		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 171 451	2 446 589	1 845 970	878 892
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	786 894			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	1 700			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	316
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	316

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 910
Dettes fiscales et sociales	717 297
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	823 207

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 916	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 916	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 220 079
TOTAL	3 220 079

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 220 079
TOTAL	3 220 079

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	634 473	190 780
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 050	
Résultat comptable	633 423	190 780

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		157 478	157 478
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		93 062	93 062
- Dotations de l'exercice		45 156	45 156
TOTAL		19 260	19 260
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		82 037	82 037
- Exercice		38 017	38 017
TOTAL		120 054	120 054
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		15 648	15 648
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		15 648	16 646
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus		43 569	43 569
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		43 569	43 569
Montant pris en charge dans l'exercice			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Frais Acquisition des titres SOGI	1 132 501
Emprunt Frais Acquisition des titres A2BCD	1 708 333
Emprunt Frais Acquisition des titres IDV	352 683
Emprunt Frais Acquisition des titres SEGNE	196 928
Emprunt Logiciel SEITRA	108 531
TOTAL	3 498 976

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 000

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	9	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		84 746	
TOTAL		84 746	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 1,57%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2018 s'élève à 84.746 euros.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATRIUM GESTION	92 000	2 120 092	100,00	1 429 078	1 429 078			8 148 455	232 383	
SCI ORION	2 000	1 364 538	51,00	1 020	1 020			415 019	(94 465)	
A2BCO	105 000	(43 623)	100,00	2 490 877	2 490 877			3 036 868	228 107	
CABINET GUY SOUTOUL	432 500	569 795	100,00	2 255 902	2 255 902			3 305 165	112 436	
SOGI	163 882	903 516	100,00	5 800 000	5 800 000			3 708 859	21 396	
IDV	50 000	(141 626)	100,00	445 000	445 000	344 670		727 768	(109 438)	
SEGINE	50 000	3 891	100,00	1 570 567	1 570 567	369 659		1 882 098	(15 107)	
ATRIUM 17	50 000		100,00	996 699	996 699			2 327 769	276 009	
ATRIUM 15	50 000		100,00	50 000	50 000					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										